



Congés payés et 35h

Par Laurence14

Bonjour,

Je pars en congés à partir de samedi.

Cependant mon employeur me fait travailler tous les jours avant (du lundi au vendredi 00h)

Ma question est : à 35h dois je les faire sur 5 jours sous prétexte que justement je qui en congés ensuite ? Alors qu'il me semble que les congés payés sont compté comme du temps de travail ?

Si il existe un article dans le code du travail

Par rvroy

Bonjour,

EN tant que salarié aux 35 heures, vous avez droit à un certain nombre de jours de congés.

En principe sauf convention particulière(qui ne peut qu'être que plus favorable), un salarié à 35 heures obtiens 2,5 jours de congés par mois travaillé, soit 30 jours par an (donc 5 semaines en retirant les dimanche) .

Le comptage des droit étant fait en principe du 01/06 au 31/05 de l'année suivante. (certaine conventions comptent au 01/01).

Donc si vous avez travaillé par exemple depuis le 01/10/2024, ça fait 8 mois entre 10/2024 et 05/2025, donc vous disposez de $8 \times 2,5 = 20$ jours de congés payés pour la période du 01/06/2025 au 31/05/2026.

Vous n'avez bien entendu pas à compenser ces congés, ce sont des congés "payés"..

Cordialement,

Par kang74

Bonjour

Je suppose que vos heures sont comptées sur des heures supérieures à la semaine, voire sont annualisées .

Si vous êtes en contrat 35h, c'est donc normal de faire 35h en moyenne par semaine .

Indemnisation de congés payés, de jours fériés ou arrêt maladie ne sont pas du temps de travail effectif .

Donc si votre cycle est sur deux semaines, avec une semaine basse et haute pour faire une moyenne de 35h, il est normal de devoir faire 35h sur une semaine puisque c'est sur cette base que vous êtes payé .

Par Laurence14

Il me semble pourtant que les CP sont compté comme des jours de travail donc payé. La je vais travailler du lundi au vendredi il m'a noté en repos samedi dimanche alors que je suis en CP à partir de samedi

Par kang74

Ce n est parce que ce sont des jours de repos que ce ne sont pas jours de congés...

Par janus2

Je pars en congés à partir de samedi.

Cependant mon employeur me fait travailler tous les jours avant (du lundi au vendredi 00h)

Ma question est : à 35h dois je les faire sur 5 jours sous prétexte que justement je qui en congés ensuite ? Alors qu'il me semble que les congés payés sont compté comme du temps de travail ?

Bonjour,

J'avoue ne pas comprendre votre problème, pourriez-vous détailler la situation ?

Travailler 35 heures du lundi au vendredi me paraît normal, quelle est votre situation particulière qui vous fait penser que c'est anormal ?

Par Laurence14

Effectivement travailler 35h sur 5 jours est normal sauf que des congés payés sont compté comme des jours travaillé étant en cp à partir de samedi la il me note en repos samedi dimanche alors que j'ai pris mes CP à partir de samedi

Par janus2

Travaillez-vous habituellement le samedi ?

Par kang74

Une semaine de CP = 6 jours ouvrables .

On part du premier jour travaillé chômé jusqu'au jour de la reprise .

Qu'importe le nombre de jour habituellement travaillé dans la semaine .

Par Laurence14

Oui je travail en général du lundi au dimanche convention hcr pas de repos fix

Par hideo

Bonsoir,

si l'on vous a mis de repos le samedi, vos jours de CP partent du lundi .

cordialement